

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DU 89-6 Approbation des comptes rendus annuels de la ZAC Porte Pouchet (17e) et de la ZAC Clichy Batignolles (17e) arrêtés au 31 décembre 2020 - Avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet (17e) avec Paris & Métropole Aménagement - Avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Clichy Batignolles (17e) avec la Paris & Métropole Aménagement.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Vu les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2020, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes concédées à Paris & Métropole Aménagement :

- ZAC Porte Pouchet
- ZAC Clichy Batignolles

Vu le projet de délibération 2021 DU 89-6 en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet pour approbation les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) des opérations ci-dessus visées; lui propose d'approuver un avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet avec Paris & Métropole Aménagement et de l'autoriser à signer ledit avenant ; lui propose d'approuver un avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Clichy Batignolles avec Paris & Métropole Aménagement et de l'autoriser à signer ledit avenant ;

Vu le projet d'avenant n° 6 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet ci-annexé ;

Vu le projet d'avenant n° 2 au traité de concession de la ZAC Clichy Batignolles ci-annexé ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Article 1 : sont approuvés les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2020, tels qu'ils figurent en annexe et comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes concédées à Paris & Métropole Aménagement :
 - ZAC Porte Pouchet
 - ZAC Clichy Batignolles

Article 2 : est approuvé le projet d'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet entre la Ville de Paris et Paris & Métropole Aménagement ci-annexé et Madame la Maire de Paris est autorisée à le signer.

Article 3 : est approuvé le projet d'avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Clichy Batignolles entre la Ville de Paris et Paris & Métropole Aménagement ci-annexé et Madame la Maire de Paris est autorisée à le signer.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO